







Aide pour l'Informatisation en Réseau dans les Ecoles

Dossier à retourner à votre Inspecteur de circonscription après avis du maire ou du président de la collectivité ayant en charge le matériel informatique de l'école.

N'hésitez pas à recueillir l'avis du conseiller numérique de la circonscription pour aide et conseils.



Coordonnées de l'école :

•	Circonscription :]
•	Numéro d'UAI (e	x RNE):				
•	Type d'école :		maternelle	élément	aire 🔲	primaire
•	Nom de l'école :					
•	Adresse :					
•	Commune :					
•	Tél. :					
			Nombre de	classes :		

Pour que la demande soit prise en compte, il est nécessaire de compléter, ou de mettre à jour, l'enquête ETIC disponible dans la rubrique " Mes applications " de l'intranet académique.

Les postes informatiques sont répartis dans chaque classe ainsi que dans les lieux où les élèves et les enseignants peuvent utiliser les TICE au quotidien : BCD, salle de maîtres, ... La mise en réseau des postes nécessite le câblage des locaux. L'accès à Internet requiert une connexion haut débit. Le conseiller numérique de votre circonscription peut vous apporter aide et précisions concernant ce dispositif. Nombre de postes souhaités pour constituer le réseau (hors postes actuels) : Qui a la compétence dans le domaine de l'équipement informatique de l'école ? La commune Une structure intercommunale (dans ce cas, compléter les 3 lignes ci-dessous): Nom de la structure intercommunale : Adresse: Courrier électronique : Après notification des dotations, le matériel repris dans les collèges devient la propriété de la commune ou de la structure intercommunale qui a la compétence dans le domaine de l'équipement informatique de l'école. C'est à cette collectivité qu'il appartient d'assurer l'installation et la maintenance du matériel. Avis du Maire ou du Président de la structure inter communale qui a la compétence dans le domaine de l'équipement informatique de l'école : Date:Signature: Avis de l'Inspecteur de circonscription :

Date:Signature:

Le plan AIRE s'inscrit dans la perspective d'une mise en réseau des ordinateurs de l'école.